



# SPORTS ET LOISIRS

PRÉSENTER LES IMPACTS DE LA CRÉATION  
D'UNE COMMUNE NOUVELLE

DOCUMENT DE TRAVAIL

# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER

Il convient de préciser que les calculs visant à mesurer le dimensionnement de l'offre sportive ne peuvent rendre compte de la qualité des infrastructures. Ces calculs ne prennent en compte qu'un nombre objectif d'équipements (répertoriés sur une même nomenclature entre les collectivités), rapporté à la population de chaque commune.

Comme sur l'ensemble des champs d'intervention, il est important de rappeler que les décisions et les arguments liés à la pertinence ou à l'opposition de la fusion ne sauraient être d'abord des arguments de nature statistique.

**Il ressort des échanges que les bénéfices attendus de la commune nouvelle** correspondent à la plupart des opportunités du portrait avec un accent particulier sur les points suivants :

- 1) La rédaction d'une politique sportive commune** autour de nombreux éléments renforcés par le rapprochement :
  - La création d'un dispositif d'aides aux associations harmonisé et renforcé : subventions, mises à disposition de salles, conseils et accompagnement dans leur développement, professionnalisation des missions de gestion (location de salles, plannings, gestion des moyens humains) etc.
  - Le développement de nouvelles offres pour l'accès au sport : déploiement de projets de grande ampleur pouvant bénéficier à l'ensemble du nouveau territoire, mise en place d'un « pass sport » (sur le modèle du « pass culture ») etc.
  - La réflexion autour d'une offre sportive adaptée aux personnes en situation de handicap, pour penser et favoriser l'inclusion sur l'ensemble du territoire (actions à mener conjointement avec les fédérations sportives)

# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER













- 2) **Le renforcement du poids des quatre collectivités vis-à-vis de l'ensemble des partenaires.** Aujourd'hui, les communes sont confrontées à une mission de dialogue partenarial pour le développement et le soutien de leur politique sportive. L'opportunité d'un rapprochement serait d'associer les voix de chacun autour d'un projet commun pour le porter, avec plus de poids, auprès des partenaires avec lesquels chaque collectivité travaille déjà étroitement :
- L'ensemble des acteurs institutionnels pour la recherche de subventions (développement de projets sportifs)
  - Les fédérations sportives, mais aussi les professionnels du sport pour le développement des activités (ex. : une mise en réseau des équipements et de leur gestion pourrait garantir l'attractivité d'intervenants sportifs qui se verraient proposer des créneaux d'activités plus nombreux sur un bassin de vie élargi)
  - Les partenaires comme l'ONF pour la gestion des forêts
- 3) **La mise en commun des moyens** pour l'entretien des équipements sportifs, par la passation d'un marché global d'entretien qui permettrait la réalisation d'économies d'échelle. Mais aussi pour la rénovation ou construction de nouvelles infrastructures ; dans l'hypothèse où un recensement exhaustif de l'ensemble des équipements et de leur qualité ferait état d'une saturation, la mise à disposition de nouvelles infrastructures (par rénovation ou création) aux associations ou fédérations est nécessairement plus facile à financer à 3 ou 4 que de manière isolée.

# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER

**Certaines préoccupations ont à l'inverse été exprimées.** Elles témoignent de l'importance de garantir la logique de proximité de l'offre par le soutien des acteurs associatifs locaux, qui interviennent nombreux sur le développement des activités sportives des quatre collectivités. Elles constituent à ce titre des éléments d'importance égale aux opportunités soulevées :

- 1) **Le maintien de la proximité** : il convient de préciser sur cette question que l'offre des quatre communes est en grande majorité portée par les associations du territoire. La fusion ne suggère ainsi pas un rapprochement ou une disparition systématique des associations locales et de leurs bénévoles : le maintien de l'autonomie des associations est aujourd'hui partagé par l'ensemble des collectivités. Au contraire, la fusion pourrait permettre un accompagnement plus important des associations par leur mise en réseau (meilleure connaissance de l'offre sur l'ensemble du territoire, attractivité pour le développement d'activités spécialisées, intervention de professionnels sportifs sur plusieurs sites etc.)
  - Pour illustration, l'offre associative de la plus grande des quatre collectivités est abondante malgré la taille plus conséquente de la commune – Le rapprochement ne présuppose donc pas une disparition de l'offre associative locale et du bénévolat, dont la densité est comparable entre les quatre communes au regard de leur taille
- 2) **La politique d'aide aux associations** : les aides apportées aux associations passent principalement par la mise à disposition d'équipements. Pour certaines des communes, le prêt de salles peut être réalisé à titre gratuit. Le rapprochement nécessiterait par conséquent une réflexion et un arbitrage autour de la politique de soutien à mettre en place vis-à-vis des associations : le système d'aides aux associations sportives reste alors à clarifier.

# FICHE D'IDENTITÉ

 <i>Courts de tennis</i>	<b>SGL</b>	27	 <i>Salles multisports (gymnases)</i>	<b>SGL</b>	9	 <i>Salles non-spécialisées</i>	<b>SGL</b>	3	 <i>Salles de combat</i>	<b>SGL</b>	3
	<b>LELV</b>	5		<b>LELV</b>	2		<b>LELV</b>	1		<b>LELV</b>	1
	<b>F</b>	6		<b>F</b>	1		<b>F</b>	5		<b>F</b>	0
	<b>MM</b>	5		<b>MM</b>	0		<b>MM</b>	3		<b>MM</b>	1
 <i>Terrains de grands jeux (rugby, foot,...)</i>	<b>SGL</b>	10	 <i>Bassins de natation</i>	<b>SGL</b>	2	 <i>Terrains de golf</i>	<b>SGL</b>	2	 <i>Aire de jeux extérieurs</i>	<b>SGL</b>	18
	<b>LELV</b>	1		<b>LELV</b>	0		<b>LELV</b>	0		<b>LELV</b>	1
	<b>F</b>	1		<b>F</b>	0		<b>F</b>	1		<b>F</b>	2
	<b>MM</b>	0		<b>MM</b>	0		<b>MM</b>	0		<b>MM</b>	2
 <i>Terrain d'athlétisme</i>	<b>SGL</b>	1	 <i>Centres équestres</i>	<b>SGL</b>	1	 <i>Pistes cyclables (en km)</i>	<b>SGL</b>	15	 <i>Sentiers pédestres, randonnées (en km)</i>	<b>SGL</b>	2
	<b>LELV</b>	0		<b>LELV</b>	0		<b>LELV</b>	0		<b>LELV</b>	?*
	<b>F</b>	0		<b>F</b>	1		<b>F</b>	0		<b>F</b>	0
	<b>MM</b>	0		<b>MM</b>	0		<b>MM</b>	0		<b>MM</b>	9

\* En cours de calcul par les services



Nombre d'associations sportives et de loisirs

	Nombre d'associations sportives et de loisirs	Nombre d'adhérents	Nombre de licenciés
<b>SGL</b>	70	-	12 569
<b>LELV</b>	5	-	1 158
<b>F</b>	19*	-	1 000
<b>MM</b>	7	1 000	546

\*dont 13 à l'ASF

# 1. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (1/4)

## 1.1. TAUX D'OCCUPATION

Les taux d'occupation des équipements sportifs sont hétérogènes sur l'ensemble du territoire. Certaines communes disposent de salles peu exploitées tandis que d'autres font face à une saturation complète de l'ensemble de leurs équipements.

- **Saint-Germain-en-Laye, l'Etang-la-Ville et Mareil-Marly** : Des salles et équipements sportifs enregistrant des taux d'occupation à 100%. Cette saturation constitue un frein au développement d'autres activités associatives sportives sur le territoire.
- **Fourqueux** : Des salles polyvalentes disponibles sur certains créneaux pouvant être mises à disposition des associations, mais qui à ce jour n'accueillent pas d'activités sportives

## 1.2. PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Les communes se sont récemment engagées dans des travaux de construction et/ou de rénovation de leurs équipements sportifs. Ces travaux – pour lesquels une réflexion sera à mener pour leur intégration dans le PPI de la commune nouvelle – serviront d'une part à endiguer le problème de saturation des équipements et contribueront d'autre part à la diversification et à l'amélioration qualitative de l'offre sportive sur le territoire :

- **Saint-Germain-en-Laye** : Rénovation du gymnase (2020) en lien avec le CRD et des associations, amélioration des terrains sportifs (dont rugby et hockey sur gazon), élaboration d'un nouveau projet sportif co-construit avec les associations saint-germanoises
- **Fourqueux** : Construction d'un nouveau gymnase (2018), élaboration d'un projet de parc des sports
- **L'Etang-la-Ville** : Création de vestiaires pour le stade synthétique (2018)
- **Mareil-Marly** : Projet de construction d'un 6<sup>e</sup> court de tennis

# 1. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (2/4)

## 1.3. DOTATIONS EN ÉQUIPEMENTS

En complément de la fiche d'identité fournie au début de ce portrait, voici des indicateurs de dotation en équipements des quatre collectivités. Ces indicateurs sont calculés sur la base des dotations actuelles en équipements sportifs (telles que transmises par les services de chaque collectivité) et de données démographiques. Le recensement utilise une nomenclature identique pour les quatre communes (mais des différences d'interprétation entre ce qui relève d'un gymnase ou d'une salle, d'un terrain ou d'une aire de jeux etc. peuvent encore subsister). De même, ces indicateurs ne préjugent pas d'une évaluation de la qualité des équipements : il ne s'agit que de statistiques de recensement objectives.

*N.B. : Les indicateurs communiqués pour les scénarii à 3 ou 4 communes représentent simplement une moyenne qui s'appliquerait au nouveau territoire mais ne peuvent signifier une baisse ou une hausse de la qualité de l'offre : ils permettent simplement d'envisager le dimensionnement de l'offre sur le futur territoire selon le scénario envisagé.*



### Nombre d'équipements pour 1 000 habitants

Fourqueux	4,5
Mareil-Marly	3,1
L'Etang-la-Ville	2,7
Saint-Germain	1,9

### SCENARIO A 3

#### Nombre d'équipements pour 1 000 habitants

Strate comparable (source : BPE INSEE)\*

Saint-Germain	1,9	3,6	
Commune nouvelle (F.E.M.)	3,3	3,6	*10 000 à 50 000 habitants

### SCENARIO A 4

#### Nombre d'équipements pour 1 000 habitants

Strate comparable (source : BPE INSEE)\*

Commune nouvelle (F.E.M.SG.)	2,2	2,7	*50 000 à 100 000 habitants
------------------------------	-----	-----	-----------------------------

# 1. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (3/4)

Suite à la présentation de cet état des lieux, sont désormais détaillés les impacts que pourrait avoir la commune nouvelle sur ces problématiques. Une liste d'opportunités (bloc vert) et de points de vigilance (bloc rouge) est ainsi présentée, en distinguant à chaque fois par un label à droite de chaque bloc si l'impact est associé au scénario à 3 communes uniquement, au scénario à 4 communes uniquement, ou bien aux deux scénarii (pour cette dernière option, il sera considéré que l'impact sera d'autant plus fort à 4 communes qu'à 3)

**OPPORTUNITÉ : Accéder à des activités plus diversifiées** : Saint-Germain-en-Laye dispose actuellement d'une offre d'activités sportives et de loisirs plus dense que les trois autres communes. Le rapprochement permettrait aux habitants de Fourqueux, Mareil-Marly et l'Etang-la-Ville d'avoir plus de visibilité et un accès plus favorable aux activités dispensées au-delà de leurs communes respectives (communication à plus grande échelle, déplacement des activités dans leurs communes selon leur capacité d'accueil etc.)

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Accéder à des équipements supplémentaires** : certaines communes sont actuellement dans l'incapacité d'accueillir de nouveaux licenciés. La fusion permettrait de palier à cette problématique de saturation par la mise à disposition, aux associations de la Commune Nouvelle, de salles pouvant les accueillir (c'est le cas notamment de la salle polyvalente de Fourqueux, peu utilisée aujourd'hui). En cas de fusion, une réflexion globale devra donc être menée autour de la mise à disposition des équipements : quelle disponibilité, quels tarifs ou dispositifs de gratuité etc.

Scénarii  
à 3 et  
à 4

**POINT DE VIGILANCE : Le dimensionnement de la nouvelle offre** : Faire une étude des besoins spécifiques pour mesurer la capacité totale d'accueil actuelle et le cas échéant, mutualiser la construction de nouveaux équipements pour répondre aux besoins des habitants en matière sportive

Scénarii  
à 3 et  
à 4



# 1. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (4/4)

**OPPORTUNITÉ : Construire une politique sportive partagée** : l'association des 4 communes autour d'une politique sportive co-construite contribuerait au rayonnement de la commune nouvelle, aussi bien auprès des partenaires qu'auprès du public lors de grands événements sportifs. Cette politique sportive partagée pourrait également permettre d'envisager la création d'un « *pass sports* » pour faciliter l'accès aux activités à l'ensemble des habitants de la commune nouvelle

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Créer un circuit sportif à l'échelle de la Commune Nouvelle** : la contiguïté des communes leur permettrait, dans le cadre d'un projet sportif commun, de développer différents parcours (pédestres ou cyclables) les reliant entre elles. Cette initiative pourrait à la fois favoriser une meilleure interconnexion des communes et optimiser la gestion des sentes et sentiers de randonnée à l'échelle du territoire.

*Illustration : le chemin de la Pigeonnière est une voie située au nord de l'Etang-la-Ville et en lien avec la coulée verte de Mareil-Marly – L'arrivée prochaine du tram-train pourrait notamment engendrer une réflexion autour de la mise en cohérence du cheminement pour lier les sentiers*

Scénarii  
à 3 et  
4

Egalement, la gestion commune des espaces forestiers (deux espaces importants sur le territoire, dont la construction d'un plan d'investissement pour l'entretien et l'utilisation est en cours au sein des états généraux de la forêt) pourrait permettre le développement d'une offre sportive autour de ces espaces naturels : marche nordique, parcours balisés etc.

## 2. VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE (1/2)

La revue du tissu associatif sportif démontre que l'offre d'activités est plus complète à Saint-Germain-en-Laye comparativement aux autres communes. Cependant, l'analyse du rapport entre le nombre d'équipements et le nombre de licenciés permet de souligner une meilleure dotation en équipements à Fourqueux et Mareil-Marly (Mareil-Marly a cependant un nombre de licenciés bien inférieur) :

	<i>Nombre de disciplines dispensées</i>	<i>Nombre d'associations sportives et de loisirs</i>	<i>Nombre d'équipements sportifs</i>	<i>Nombre d'équipements / 1000 licenciés</i>
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	<b>54</b>	<b>40</b>	<b>48</b>	3,2
Fourqueux	13	19 (dont 13 à l'ASF)	17	17
L'Etang-la-Ville	18	5	11	10
Mareil-Marly	14	7	10	18

*N.B. : Le dimensionnement des équipements permet de donner un ordre de grandeur mais ne suffit en aucun cas pour juger de leur qualité. Une dotation en équipements plus basse n'implique pas nécessairement une offre de qualité moindre*

Par ailleurs, l'analyse de la situation actuelle des associations sportives fait ressortir trois principaux constats :

- **Mise a disposition de locaux** : les communes mettent des locaux à disposition de leurs associations selon certaines modalités et parfois à titre gratuit (c'est le cas de l'Etang-la-Ville et Mareil-Marly) pour les associations dont le siège est implanté dans la commune.
- **Tarifs associatifs différenciés** : les associations distinguent régulièrement les adhérents intramuros et extramuros (tarif majoré pour les adhérents extramuros)
- **Niveaux de subventions variables** : la politique d'attribution de subventions aux associations n'est pas homogène sur l'ensemble des communes.

## 2. VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE (2/2)

Liste d'opportunités et de points de vigilance liés aux impacts du rapprochement des communes :

**OPPORTUNITÉ : Harmoniser les tarifs de l'offre associative** : le rapprochement permettrait aux habitants d'accéder à l'ensemble des offres sportives dispensées sur le territoire de la Commune Nouvelle sans être contraints à la majoration tarifaire appliquée. Une réflexion autour de l'harmonisation des tarifs imposés aux adhérents devrait en effet être engagée.

Scénarii  
à 3 et  
à 4

**POINT DE VIGILANCE : Les moyens financiers des associations locales** : la disparition des tarifs extramuros, bien qu'elle représente un gain pour les habitants, peut être un frein au développement et au maintien des associations (harmonisation des tarifs sur une base sans supplément extérieur). Le rapprochement devra alors conduire une réflexion autour des moyens à attribuer aux associations : politique de subvention commune, mise à disposition de salles à titre gratuit etc.

Scénarii  
à 3 et  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Mettre les associations en réseau** : la fusion permettrait le rapprochement et/ou la mise en réseau des associations similaires dans une logique de cohérence de l'offre et de partage de pratique. Cela permettrait par ailleurs d'organiser des manifestations sportives de plus grande ampleur (plus de visibilité et plus d'adhérents).

Scénarii  
à 3 et  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Professionnaliser la gestion associative** : le rapprochement des associations permettrait une gestion commune et efficace : planification commune des calendriers, gestion coordonnée des locaux associatifs, mutualisation de l'entretien des salles, mobilisation optimisée des équipes opérationnelles

Scénarii  
à 3 et  
à 4

**POINT DE VIGILANCE : Le maintien de la proximité** : les Mareillois, les Foulqueusiens et les Stagnovillois entretiennent des liens de proximité avec les associations de leur commune respective. Les modalités de rapprochement des associations veilleront à garantir le maintien de la proximité entre les habitants et les services communaux et à poursuivre l'implication des habitants dans les projets associatifs.

Scénarii  
à 3 et  
à 4